

## La MRC de Pierre-De Saurel et la Ville de Sorel-Tracy concluent une entente en matière de sécurité incendie et de sécurité civile

**Sorel-Tracy, le 11 mai 2026** – La MRC de Pierre-De Saurel et la Ville de Sorel-Tracy ont conclu une entente intermunicipale visant la fourniture de services en matière de sécurité incendie et de sécurité civile.

Par la conclusion de cette entente, la Ville de Sorel-Tracy a mis à la disposition de la MRC une ressource spécialisée afin de soutenir la MRC dans ses différentes obligations en matière de sécurité incendie et de sécurité civile. La priorité de cette ressource est la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui doit être complétée avant le 10 mars 2027, et ce, en raison des nouvelles orientations ministérielles.

Ce schéma étant une compétence obligatoire de la MRC, la ressource pilotera la révision, mais l'organisation demeurera entièrement responsable de s'assurer que celle-ci est menée à terme et qu'elle est mise en œuvre.

Cette ressource contribuera également au suivi des responsabilités qui incombent à la MRC, telles que la coordination des différents services incendie du territoire ainsi qu'aux travaux liés à la sécurité civile. Elle assurera aussi un rôle d'expert-conseil auprès des différents acteurs de la région.

Cette collaboration permettra notamment à la MRC de bénéficier de l'expérience et de l'expertise d'une ressource compétente afin d'assurer une sécurité régionale optimale.

« Cette entente démontre la volonté des partenaires municipaux de mettre en commun leur expertise afin d'assurer une meilleure coordination régionale en matière de sécurité incendie et de sécurité civile », souligne Vincent Deguise, préfet de la MRC de Pierre-De Saurel.

« La Ville de Sorel-Tracy salue cette entente qui lui permettra de partager ses connaissances en matière de sécurité incendie et civile avec la MRC. En définitive, cette collaboration et ce partage d'expertise ne peuvent qu'accroître la sécurité pour la population », mentionne Patrick Péloquin, maire de la Ville de Sorel-Tracy.

L'entente est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2026 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2030.

— 30 —

Alexandre Brouillard, responsable des communications et des relations publiques  
MRC de Pierre-De Saurel  
[communications@mrcpierredesaurel.com](mailto:communications@mrcpierredesaurel.com)  
450 743-2703, poste 227

